Nations Unies S/2017/339



Conseil de sécurité

Distr. générale
19 avril 2017
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le trente-huitième présenté en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015) et du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016) du Conseil de sécurité, par lesquelles le Conseil priait le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies présents sur le terrain ainsi que sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien, d'autres sources syriennes ou des sources publiques. Les données communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur la période allant du 1er au 31 mars 2017.

Encadré 1
Points essentiels – mars 2017

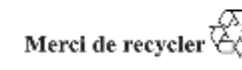
1) Les quatrième et cinquième séries de négociations politiques sous les auspices des Nations Unies à Genève ont été conclues en mars. Elles ont abouti à un programme bien défini et à une meilleure compréhension des points de convergence et de divergence.

2) En dépit du cessez-le-feu déclaré à compter du 30 décembre 2016, des combats dans plusieurs localités ont encore fait des morts et des blessés parmi les civils et entraîné la destruction des infrastructures civiles.

3) La situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), où des centaines de milliers de personnes sont assiégées dans un certain nombre de villes et de zones rurales environnantes ainsi que dans les quartiers voisins de Qaboun, Barzeh et Tishreen, s'est dégradée, alors

17-06106 (F) 210417 210417







que circulaient des informations faisant état de bombardements, de frappes aériennes et d'intenses combats au sol.

4) Près de 100 000 personnes ont été déplacées en raison des combats et de l'insécurité dans plusieurs gouvernorats. L'ONU et les organisations non gouvernementales partenaires ont trouvé une solution multisectorielle à la situation des personnes déplacées.

5) Quelque 6 800 personnes ont été évacuées du quartier assiégé de Waer (Homs) à Jarablous dans la province d'Alep et vers des zones de la province d'Edleb, dans le cadre d'un accord local entre le Gouvernement syrien et des représentants locaux à Waer. L'ONU n'était pas impliquée dans le processus de négociation ou d'évacuation.

6) Dans l'ensemble, quelque 440 000 personnes ont bénéficié des opérations interinstitutions, notamment grâce à huit convois interorganisations à destination des zones assiégées ou difficiles d'accès, aux parachutages sur la ville assiégée de Deir el-Zor et au pont aérien établi entre Damas et Qamichli en raison des difficultés d'accès par voie terrestre. Plus de convois interorganisations ont été déployés en mars que lors des derniers mois, malgré les problèmes d'accès persistants.

7) Les autorités syriennes ont approuvé un total de 764 950 bénéficiaires sur les 1 066 650 demandés (71.7 %) au titre du plan de convoi avril/mai. Six localités comptant plus de 132 000 personnes dans le besoin se sont heurtées à un refus. Quelque 168 000 personnes ont été approuvées dans les zones où le nombre total approuvé était inférieur à la demande de l'Organisation.

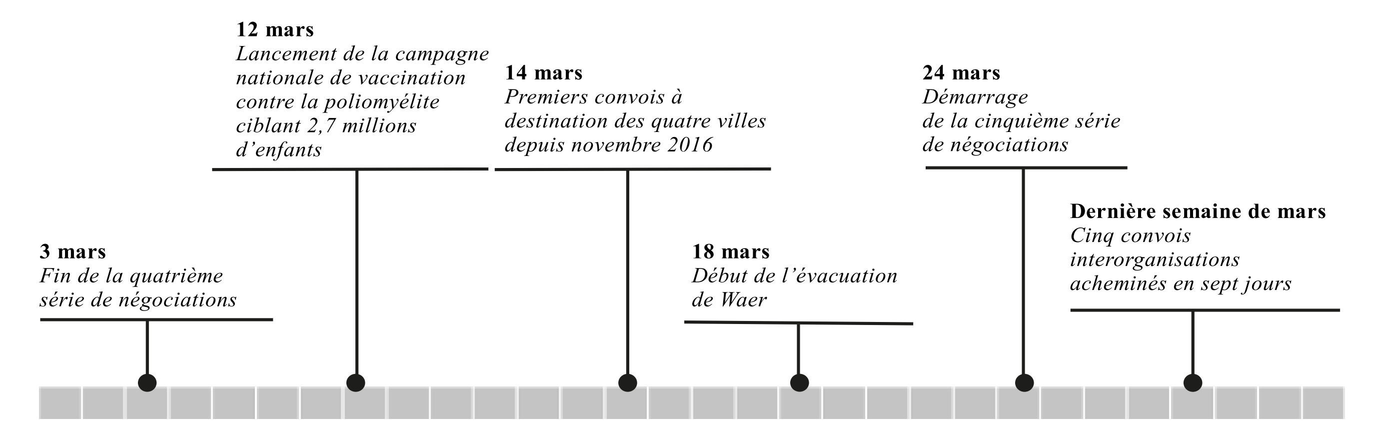
8) La Conférence de Bruxelles sur la Syrie et la région s'est achevée le 5 avril. Plus de 40 gouvernements donateurs se sont engagés à verser un montant global de 6 milliards de dollars au titre de l'aide humanitaire et de l'appui au renforcement de la résilience, tant à l'intérieur de la Syrie que de la région pour 2017 et un montant supplémentaire de 3,7 milliards de dollars pour 2018.

II. Principaux faits nouveaux

3. Le mois de mars a été marqué par des séries successives de négociations politiques sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies à Genève. La quatrième de ces séries, qui s'est achevée le 3 mars, a été la première à s'être tenue en l'espace de 10 mois. Les invités ont participé constructivement à des débats de procédure et de fond de plus en plus intensifs avec mon Envoyé spécial et son équipe. Un programme bien défini s'en est dégagé et les invités ont accepté de recevoir un document officieux de principe et entendu des exposés d'experts sur des questions liées aux quatre mécanismes de gouvernance, à un calendrier et à des modalités d'élaboration d'une nouvelle constitution, à la tenue d'élections libres et régulières, à la lutte contre le terrorisme, à la gouvernance de la sécurité et au renforcement de la confiance. Cette série de négociations a également permis de poursuivre la concertation avec la société civile, y compris avec l'Envoyée spéciale du Conseil consultatif des femmes syriennes.

4. Dans le cadre des préparatifs de la cinquième série de négociations tenues à la fin mars, mon Envoyé spécial et son équipe ont mené des consultations à Moscou, Riyad et Ankara et sollicité conseil et appui dans le cadre des débats de fond qui étaient nécessaires pour tirer parti des progrès réalisés à ce jour. Lors de la réunion ministérielle de la Ligue des États arabes tenue en Jordanie, mon Envoyé spécial a réitéré l'espoir de voir les négociations entre Syriens tendre vers un accord-cadre contenant un ensemble de politiques de nature à favoriser un processus politique de transition négociée conformément au calendrier et aux objectifs précis définis dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et le communiqué de Genève de juin 2012 entériné par la résolution 2118 (2013).

Figure I
Dates clefs en mars 2017



5. La cinquième série de négociations politiques sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies a commencé le 24 mars en présence de tous les invités et avec la participation du Conseil consultatif des femmes syriennes. Les invités ont examiné de manière très détaillée la teneur de ce programme, en suivant la méthodologie établie par mon Envoyé spécial et son équipe. Cette série s'est caractérisée par une volonté des invités de présenter à la fois des observations orales et écrites, ce qui a permis de mieux cerner les points de convergence et de divergence.

6. La Fédération de Russie et la Turquie, en qualité de garants du cessez-le-feu du 30 décembre 2016, se sont encore réunies à Astana, les 14 et 15 mars 2017. Elles ont décidé d'étendre le rôle de garant à la République islamique d'Iran. Les garants ont réaffirmé leur attachement à la consolidation et au renforcement du régime de cessez-le-feu et souligné la nécessité d'améliorer les conditions sur le terrain en veillant plus rigoureusement à son respect. Ils ont entamé des discussions sur l'assistance internationale destinée au déminage des sites classés patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en République arabe syrienne et sur les mesures de confiance. Enfin, ils ont salué la reprise des négociations politiques à Genève et souligné l'importance des réunions d'Astana qui prolongent et favorisent le processus de Genève. Il a été convenu que la prochaine réunion de haut niveau se tiendrait à Astana les 3 et 4 mai et serait précédée de consultations préliminaires d'experts à Téhéran les 18 et 19 avril.

7. Les deux séries de négociations entre Syriens se sont déroulées dans un climat de militarisation accrue sur le terrain, malgré le cessez-le-feu déclaré. Les opérations militaires entre les parties se sont poursuivies dans le courant du mois dans certaines parties des provinces d'Alep, de Damas, de Dera, de Deir el-Zor, de Hama, d'Edleb, de Lattaquié, de Homs, de Raqqa, de Rif-Damas et de Soueida. Ces opérations ont continué de faire des morts et des blessés parmi les civils, de provoquer leur déplacement et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles.

8. Damas et ses faubourgs situés dans la province de Rif-Damas ont connu une forte recrudescence de la violence au cours de la période considérée, qui s'est traduite par des morts et des blessés parmi les civils. Des frappes aériennes et des attaques au sol, ainsi que des attentats-suicide à la bombe, ont eu pour effet d'alourdir le bilan des victimes civiles. Les 11 et 15 mars, une série d'attaques ont touché des zones civiles dans le centre de Damas, y compris le complexe abritant le tribunal central et un restaurant, apparemment dans le but de provoquer un nombre élevé de victimes civiles. Le 11 mars, un double attentat-suicide contre des autobus dans le quartier de Shaghour, a fait des dizaines de morts et plus de 100 blessés. L'Organisation de libération du Levant (Hayat Tahrir el-Cham, groupe qui comprend Jabhat Fatah el-Cham, précédemment Front Nosra) a revendiqué l'attentat. Les groupes d'opposition armés non étatiques ont lancé plusieurs obus de mortier et des roquettes sur des quartiers de Damas, notamment Abasseyeen, Bab Touma, Tijara, Zablatani, Mazzeh 86 et Qassaa, tuant et blessant de nombreux civils et entraînant la fermeture temporaire des écoles dans certains quartiers.

9. De violents affrontements ont été signalés également entre les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques dans les quartiers de Qaboun, Barzé et Tishreen et dans la partie orientale de la ville de Damas. À la fin de mars, les forces gouvernementales avaient encerclé ces districts et progressé aussi dans le secteur ouest d'Harasta. Quelque 3 400 familles de ces quartiers ont été déplacées à Al Tal (1 500 familles) et dans la Ghouta orientale (1 900 familles). Des frappes aériennes et des attaques terrestres se sont poursuivies et ont causé un grand nombre de victimes parmi les civils dans des zones de Damas et de Rif-Damas contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques. De violents combats ont été signalés en particulier à Jobar, tandis que les forces gouvernementales ont intensifié leurs frappes aériennes sur la Ghouta orientale (voir encadré 2).

Encadré 2

Ghouta orientale

1) La situation dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), où des centaines de milliers de personnes sont assiégées dans un certain nombre de villes et de zones rurales environnantes, s'est détériorée alors que circulaient des informations faisant état de bombardements, de frappes aériennes et de combats au sol sur une base quasi quotidienne, causant un nombre considérable de morts et de blessés et la destruction d'infrastructures civiles. Dans le même temps, il a été largement fait état du pilonnage de quartiers résidentiels de Damas à partir de la Ghouta orientale.

2) Depuis le 20 mars, les forces gouvernementales auraient empêché des camions commerciaux d'entrer dans la Ghouta orientale, ce qui a provoqué une forte hausse des prix des produits de base, et mis un frein au commerce informel. Les exportations de produits agricoles en provenance de la Ghouta orientale vers Damas autorisées au cas par cas ont également cessé.

3) La dernière livraison d'aide humanitaire des Nations Unies effectuée dans une des zones assiégées de la Ghouta orientale remontait à octobre 2016, tandis que rien n'avait été acheminé vers d'autres zones depuis juin 2016. Les autorisations d'accès accordées récemment sont restées sans suite du fait des conditions de sécurité et de l'absence de lettres de facilitation, même si le Croissant-Rouge arabe syrien a réussi à livrer une partie des fournitures médicales prévues dans le convoi du 9 mars – dont 250 trousses de dialyse, des vaccins et du lait pour bébé – à son antenne de Douma.

4) Selon l'Organisation mondiale de la Santé, aucun des trois hôpitaux et 17 dispensaires publics dans la Ghouta orientale ne fonctionne ou n'est accessible à la population et plusieurs d'entre eux auraient été détruits par des frappes aériennes. Certains établissements seraient encore opérationnels ailleurs dans l'enclave. Le nombre d'enfants souffrant de traumatismes est très alarmant : 30 % de tous les patients souffrant de blessures liées à la guerre sont des enfants de moins de 15 ans. En outre, des patients seraient morts faute d'appareil de dialyse et une épidémie de rougeole se serait également déclarée. Les écoles de la Ghouta orientale sont ouvertes, bien que les heures soient plus courtes que d'habitude pour des raisons de sécurité.

10. Au sud de la ville de Damas, des affrontements ont été signalés entre les forces progouvernementales et l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) à la rue Tishreen du camp de Yarmouk au milieu de tirs d'artillerie provenant des deux côtés au début de mars.

11. La situation dans les zones assiégées de Madaya et Zabadani a été marquée par une intensification des frappes terrestres quasi quotidiennes lancées par les forces gouvernementales et les milices alliées, principalement le Hezbollah. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a reçu de nombreuses informations faisant état d'incidents au cours desquels des coups de feu de tireurs embusqués auraient tué et blessé des civils, dont des enfants. La situation humanitaire demeurait précaire et selon les indications reçues, de nombreuses personnes avaient besoin d'évacuation médicale d'urgence. Des attaques et des tirs isolés de groupes d'opposition armés non étatiques ont également été signalés sur les villes assiégées de Fouaa et Kefraya dans la province d'Edleb, occasionnant de nombreux morts et blessés parmi les civils. Le 14 mars, un convoi des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et du Croissant-Rouge arabe syrien a atteint les quatre villes que sont Zabadani, Madaya, Fouaa et Kefraya pour la première fois depuis novembre 2016. L'ONU n'est pas arrivée à distribuer toute l'assistance fournie à Madaya à cause de tirs isolés provenant de milices postées dans les environs, qui ont fait plusieurs morts. Parallèlement, à la fin du mois de mars, l'ONU a reçu des informations faisant état d'un accord survenu entre

les parties à l'accord relatif aux quatre villes et visant à en évacuer les populations. Elle a ensuite obtenu des renseignements indiquant que la mise en œuvre avait commencé, le 13 avril, avec la libération d'un nombre non confirmé de détenus. Elle n'a cependant participé ni à la négociation ni à la mise en œuvre de l'accord. L'ONU, le CICR et le Croissant-Rouge arabe syrien et des organisations non gouvernementales syriennes et internationales partenaires restent disposées à assurer ravitaillement et aide aux personnes dès qu'elles arrivent dans les zones où nous sommes présents ou autorisés à nous rendre.

12. La province d'Edleb a vu croître le nombre de victimes civiles, notamment de femmes et d'enfants, du fait de l'intensification des frappes aériennes qui a particulièrement touché le sud du gouvernorat. En outre, des affrontements ont éclaté entre Ahrar el-Cham et l'Organisation de libération du Levant dans plusieurs localités situées autour de Mastouma au début de mars. Toutefois, un accord de cessez-le-feu aurait été conclu le 7 mars, qui a mis fin à ce cycle de combats. En outre, le HCDH a continué de recevoir des informations faisant état de mesures répressives prises par des groupes d'opposition armés non étatiques et l'Organisation de libération du Levant à Edleb, limitant les droits à la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifiques.

13. Les combats se sont poursuivis dans plusieurs secteurs de la province d'Alep, entraînant le déplacement de dizaines de milliers de personnes. Dans le nord-est de la province d'Alep, des affrontements ont été signalés entre l'EIIL et les Unités de protection populaire dirigées par les Forces démocratiques syriennes (SDF) sur plusieurs fronts. Les Forces se sont emparées de localités aux mains de l'EIIL au sud de Menbej, et entre les 5 et 8 mars, ont remis plusieurs villages aux forces gouvernementales. Les combats à l'est de la province d'Alep entre les forces gouvernementales et l'EIIL ont provoqué le déplacement de milliers de familles, qui ont donc cherché refuge à Jarablous, Menbej et dans les zones environnantes, ainsi que dans la ville d'Alep. Les forces gouvernementales et leurs alliés ont capturé la ville de Khafsa, dans le district de Menbij, contrôlée par l'État islamique et, avec elle, la principale station de pompage d'eau, permettant ainsi le rétablissement de l'approvisionnement en eau d'Alep. Dans les zones tenues par les forces de l'opération Bouclier de l'Euphrate dirigée par les Turcs à Bab et alentour, et celles tenues par les Forces démocratiques syriennes dans les environs de Menbij, plusieurs civils ont été tués et blessés par des engins explosifs, tels que les engins explosifs artisanaux et les munitions non explosées. Le 29 mars, le Premier Ministre turc, Binali Yildirim, a annoncé la fin de l'opération Bouclier de l'Euphrate.

14. À la fin mars, les Forces démocratiques syriennes avaient pris le contrôle de la plupart des villages et localités du nord de la province de Raqqa et l'étau se resserrait sur la ville de Raqqa. À ce jour, des dizaines de milliers de personnes ont été déplacées à la suite des trois phases de l'opération Bouclier de l'Euphrate, y compris quelque 20 000 personnes en mars. Il s'agit essentiellement de déplacements temporaires dans les communautés voisines, les personnes déplacées regagnant graduellement leur foyer une fois que la situation en matière de sécurité s'est améliorée. L'infrastructure civile a également été touchée par des frappes aériennes dans diverses localités de la province de Raqqa. Des craintes sont notamment apparues au sujet de l'intégrité du barrage de Tabqa après la diffusion d'informations faisant état d'une attaque aérienne qui a frappé les salles de contrôle du barrage. Les réparations faites par le Croissant-Rouge arabe syrien, le service des

eaux d'Alep et des techniciens de l'administration du barrage de Taqba au début d'avril ont toutefois considérablement réduit le risque d'effondrement du barrage.

15. Les frappes aériennes sur les zones de Raqqa contrôlées par l'EIIL auraient considérablement augmenté, ce qui a conduit à un certain nombre de victimes civiles présumées, dont beaucoup de femmes et d'enfants. C'est ainsi que, le 21 mars, des frappes aériennes auraient touché l'école d'al-Badiya dans la ville de Mansoura, qui se trouve dans la zone rurale de l'ouest de la province de Raqqa. Ces frappes auraient tué 46 civils, dont des femmes et des enfants et blessé des dizaines d'autres parmi les personnes déplacées qui vivaient dans l'école. Le 22 mars, des frappes aériennes auraient touché une boulangerie et un marché local dans la ville de Tabqa, entraînant la mort d'au moins 37 civils, dont cinq femmes et deux enfants, et en blessant 52 autres. L'EIIL aurait empêché des civils de quitter les zones sous son contrôle.

16. Dans la province de Deir el-Zor, les Forces démocratiques syriennes ont avancé dans le nord de la province après de violents affrontements avec l'EIIL, s'emparant de plusieurs villages, et coupé la principale route entre les villes de Raqqa et de Deir el-Zor dans le cadre de la troisième phase de l'opération Bouclier de l'Euphrate visant à rompre les communications entre les deux villes et à progresser vers Raqqa. Ailleurs, de violents affrontements ont été signalés entre l'EIIL et les forces gouvernementales à l'intérieur et autour de la ville assiégée de Deir el-Zor au milieu des tirs d'artillerie lourde de part et d'autre et des frappes aériennes gouvernementales. Les 9 et 13 mars, les forces gouvernementales ont repoussé plusieurs attaques de l'EIIL autour de l'aéroport militaire au sud de la ville.

17. Les combats et l'insécurité ont persisté dans certaines parties de Homs. Dans la zone rurale de l'est de la province de Homs, les forces gouvernementales, appuyées par des frappes aériennes, ont arraché la ville de Tadmur (Palmyre) et une vaste zone environnante à l'EIIL au début du mois. La situation est restée tendue dans la ville de Homs après deux explosions d'engins improvisés, dont un à bord d'un autobus de transport public à Wadi al-Dahab, qui a fait une dizaine de morts et de nombreux blessés. À Waar, un accord a été conclu et mis en œuvre au milieu du mois entre des groupes d'opposition armés non étatiques et le Gouvernement, assorti de garanties fournies par le Centre russe de réconciliation des parties adverses en République arabe syrienne à Humaymim. Plus de 6 800 personnes au total ont été évacuées de Waar entre le 18 mars et le 8 avril à Jarablous, dans la partie nord de la campagne d'Alep et vers des localités de la province d'Edleb. Des partenaires humanitaires transfrontières ont prêté assistance à ceux qui sont arrivés de Waar, dans la mesure du possible, compte tenu de la gravité de la situation humanitaire des personnes évacuées. L'ONU n'a fait partie ni de l'accord ni de l'évacuation. Toujours dans le cadre de cet accord, les forces gouvernementales ont rouvert une des routes reliant le quartier de Waar au reste de la ville de Homs; des denrées alimentaires parviennent à présent sans entrave dans ce quartier; l'électricité a également été rétablie et la liberté de mouvement des étudiants et des fonctionnaires aussi.

18. Dans la province de Hama, des heurts entre l'EIIL et les forces gouvernementales dans l'est de la province ont été signalés au cours de la première quinzaine de mars. Dans la seconde moitié du mois, des groupes d'opposition armés non étatiques et l'Organisation de libération du Levant, ont lancé plusieurs

offensives dans la province de Hama, s'emparant de plus de 10 villes et villages, en sus de plusieurs positions militaires des forces gouvernementales. Au cours de la même période, les forces gouvernementales ont lancé plusieurs contre-attaques et, à la fin de la période considérée, avaient repris la majeure partie de la zone. Quelque 60 000 personnes ont fui leur foyer en raison des combats qui faisaient rage dans la province pour des zones plus sûres situées dans les provinces de Hama, Edleb, Homs, Tartous et Lattaquié où les partenaires humanitaires ont mis en place un dispositif d'intervention. À la mi-avril, environ 50 % des personnes déplacées avaient pu rentrer chez elles.

19. Des combats ont été signalés dans diverses régions de la province de Deraa. Les forces gouvernementales et les groupes d'opposition armés non étatiques se sont livrés à des affrontements violents dans la ville de Deraa, ponctués notamment par des frappes aériennes et des attaques terrestres. Les civils et les infrastructures civiles ont été touchés. C'est ainsi que, le 22 mars, l'école Safsas de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) située dans le camp de Deraa a été frappée par un obus de mortier. Une salle de classe a été endommagée. Des combats ont éclaté entre des groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes armés affiliés à l'EIIL dans la vallée de Yarmouk, au sud-ouest de la zone rurale de Deraa et se sont poursuivis tout au long du mois de mars, forçant plus de 2 000 personnes à fuir vers des villages voisins à Deraa et des localités de Quneitra. Des combats ont également été signalés dans la partie est de la province de Deraa lorsque des groupes d'opposition armés non étatiques ont pris le contrôle de toute la zone de Lagat après le retrait de l'EIIL de la région le 24 mars.

20. On a également assisté à une évolution de la situation dans d'autres gouvernorats. C'est ainsi qu'à Soueida, le 22 mars, les villages d'Anz, de Sahwed Hodor et de Deir al-Laban auraient signé un cessez-le-feu et un accord de règlement avec les forces gouvernementales. Comme dans le cas d'autres arrangements de ce type, l'ONU n'a pas fait partie de l'accord. Pendant ce temps, les groupes d'opposition armés non étatiques auraient déjà pris le contrôle de toutes les localités qui étaient jusqu'ici aux mains de l'EIIL dans l'est de la province de Soueida à la fin du mois mars, laissant l'EIIL sans une présence dans le gouvernorat. Dans le gouvernorat de Lattaquié, il y a eu des combats entre groupes d'opposition armés non étatiques et forces gouvernementales dans le nord de la province, y compris des frappes aériennes à Jabal el-Akrad et Jabal el-Turkman. L'aéroport de Humaymim et la ville de Kerdaha auraient été pris pour cible par les missiles des groupes d'opposition armés non étatiques.

Protection

21. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire de nombreux morts et blessés dans la population civile. Le nombre élevé de ces victimes civiles atteste la persistance des violations de l'interdiction de lancer des attaques sans discrimination, du principe de proportionnalité, du principe des précautions dans les attaques et du principe des précautions contre les effets des attaques. Les combats ont continué de toucher infrastructures, populations et objets civils, y compris les installations médicales et leur personnel, ainsi que les écoles, les enseignants et les écoliers. Selon les informations communiquées au HCDH, des violations du droit des conflits armés ont fait des victimes civiles dans plusieurs provinces (voir l'annexe 1). Le HCDH tient un registre détaillé des attaques lancées par toutes les

parties au conflit, y compris les forces du Gouvernement et leurs alliés, les groupes d'opposition armés non étatiques et les groupes désignés par le Conseil de sécurité comme terroristes.

22. Le Département de la défense des États-Unis a confirmé publiquement que la coalition internationale de lutte contre le prétendu État islamique en Iraq et au Levant avait procédé en mars à 452 frappes contre des cibles de l'EIIL dans les provinces d'Alep, de Deïr el-Zor, de Hassaké, de Raqqa et de Homs. Plus de la moitié de ces frappes visaient Raqqa et ses environs.

23. La Fédération de Russie a continué de fournir un appui aérien aux forces gouvernementales et à leurs alliés. Le 10 mars, son Ministère de la défense a annoncé que les Forces aérospatiales russes avaient effectué 452 frappes contre des cibles appartenant à l'EIIL dans les quartiers est d'Alep la semaine précédente. Le 28 mars, il a déclaré que l'aviation russe continuait de prêter appui aux forces du Gouvernement syrien à la fois pour repousser l'offensive de l'opposition à Hama et contre des cibles appartenant à l'EIIL.

24. Dans le cadre de l'opération Bouclier de l'Euphrate, les forces terrestres et aériennes turques ont continué de soutenir les groupes d'opposition armés non étatiques réunis au sein de l'Armée syrienne libre dans leurs opérations contre l'EIIL, soi-disant afin de renforcer la sécurité et d'éliminer les menaces le long de la frontière turque avec la République arabe syrienne.

25. Selon des informations dignes de foi communiquées à l'ONU et à ses partenaires du domaine de la santé, 19 attaques ont touché des installations médicales. Il s'agissait notamment d'attaques confirmées contre le laboratoire national de Damas, deux hôpitaux à Hama, un hôpital à Edleb, un hôpital à Raqqa, un hôpital à Deraa et un poste de secours avancé à Hama. En outre, un auxiliaire de santé a été tué et un autre blessé à Deraa. Tous les hôpitaux attaqués ont été mis temporairement hors d'état de fonctionner, à l'exception de celui de Dara qui reste fonctionnel.

26. Des établissements scolaires ont continué d'être touchés. L'ONU a reçu des informations dignes de foi faisant état des attaques suivantes contre des établissements d'enseignement et des personnels protégés. Le 9 mars, l'école Abou Bakr Siddiq de Daret Izzé dans la province d'Alep a été touchée par une frappe aérienne qui a fait sept morts et 10 blessés parmi les enfants qui jouaient dans la cour de l'école au moment de l'attaque. L'école elle-même aurait subi des dégâts considérables. Le même jour, l'école Fadl Khatib de Kfar Noubl dans la province d'Edleb a été atteinte par deux frappes aériennes. Selon des rapports préliminaires, des missiles à forte charge explosive ont directement frappé l'établissement, qui est le plus important de cette académie avec 1 450 élèves inscrits. Aucune victime n'a cependant été signalée, car l'école était fermée pour le week-end le jour de l'attentat.

Accès humanitaire

Encadré 3

Points essentiels

1) Huit convois humanitaires interorganisations se sont rendus dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, parmi lesquelles les quatre

villes assiégées, Khan El-Chih dans la province de Rif-Damas, et les localités difficiles d'accès de Talbissé et Rastan dans le nord rural de la province d'Homs et de Ouadi Barada et Bloudan dans la province de Rif-Damas.

2) Plusieurs autres convois interorganisations qui devaient soulager des zones assiégées ou difficiles d'accès n'ont pas pu se rendre à leur destination faute d'avoir obtenu l'approbation voulue ou des lettres de facilitation des autorités syriennes; ou à cause des combats et de l'insécurité; ou encore à cause de retards et de restrictions administratives survenus malgré l'approbation initiale. Il en est résulté que l'ONU n'a pu atteindre qu'environ 307 000 personnes, soit 39 % de l'objectif initial du plan arrêté pour les convois interorganisations du mois de mars.

3) Le plan bimestriel arrêté pour les mois d'avril et mai pour les convois interorganisations à destination de zones assiégées ou difficiles d'accès a été soumis au Ministère des affaires étrangères le 19 mars. Sur les 1 066 650 bénéficiaires visés par la demande, 764 950 (soit 71,7 %) ont été approuvés le 30 mars. Six localités ayant une population estimée à 132 000 ont été rejetées. Les 168 000 autres bénéficiaires ont été approuvés dans des localités où le montant total approuvé a été inférieur à ce qu'avait demandé l'ONU.

4) Le détournement de fournitures médicales reste un problème majeur des convois, avec quelque 36 000 traitements et fournitures médicales pris à ces convois.

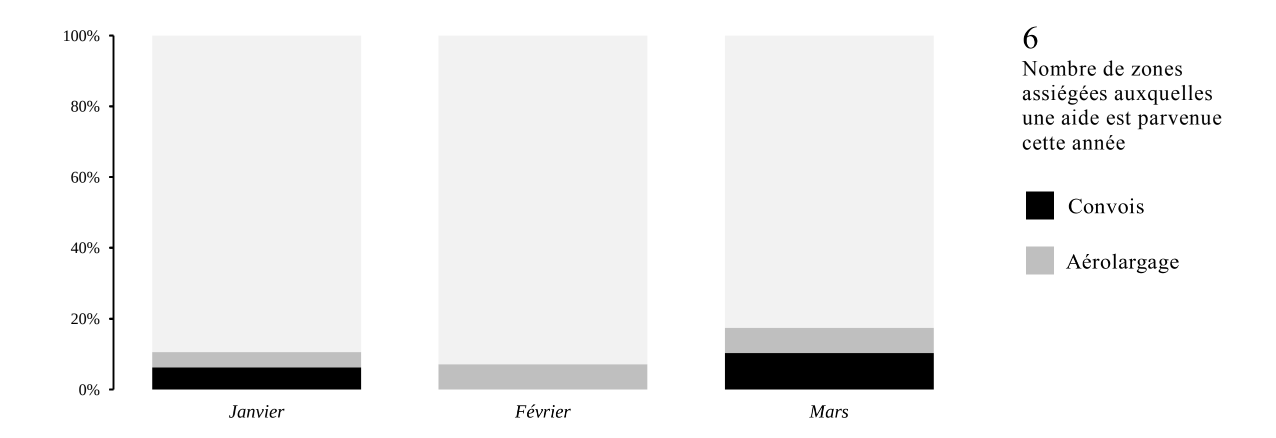
5) Environ 700 000 personnes ont reçu une aide alimentaire de l'ONU et de ses partenaires grâce à des opérations transfrontières à partir de la Jordanie et de la Turquie; 93 500 habitants de la ville assiégée de Deïr el-Zor ont reçu une aide par aérolargage; et un pont aérien organisé au départ de Damas à cause des problèmes d'accès par la route a permis d'atteindre 23 000 bénéficiaires à Qamichli.

27. Il est toujours extrêmement difficile de distribuer une aide humanitaire dans de nombreuses régions du pays en raison de la poursuite des combats, du déplacement des lignes de front, des obstacles administratifs et des restrictions délibérément imposées par les parties à la circulation des personnes et des biens.

28. L'accès aux millions de personnes vivant dans des zones assiégées ou d'accès difficile est demeuré une source d'extrême préoccupation. Huit convois interorganisations se sont rendus dans des zones assiégées ou difficiles d'accès, y compris les quatre villes assiégées et la ville de Khan El-Chih dans la province de Rif-Damas. Des convois ont également pu atteindre les localités difficiles d'accès de Talbissé et Rastan dans le nord rural de la province d'Homs et de Ouadi Barada et Bloudan dans la province de Rif-Damas. Les convois interorganisations à destination d'autres zones assiégées ou difficiles d'accès, y compris certaines qui étaient couvertes par le plan arrêté pour le mois de mars, n'ont pas pu atteindre leurs destinations respectives à cause des combats et de l'insécurité ou en raison de retards administratifs imputables aux autorités syriennes et de restrictions imposées par les groupes d'opposition armés non étatiques.

29. Certains organismes des Nations Unies agissant seuls ont également effectué des livraisons dans des localités situées au-delà des lignes de front et dans des localités difficiles d'accès, ou ont pu les desservir dans le cadre de leurs programmes ordinaires. De leur côté, des organisations non gouvernementales tant internationales que syriennes agissant dans des localités difficiles d'accès et dans des conditions extrêmement pénibles ont continué à dispenser des services médicaux, éducatifs, psychologiques, sociaux et de protection et à fournir un appui dans d'autres domaines.

Figure II
Opérations humanitaires interorganisations des Nations Unies menées à travers les lignes de front : proportion des habitants des localités assiégées qui ont bénéficié d'une aide, y compris au moyen d'aérolargages sur la ville de Deïr el-Zor, pour chaque mois



30. Insécurité, ingérence délibérée des parties au conflit et restrictions de la liberté de circulation ont continué de conjuguer leurs effets pour empêcher l'acheminement de l'aide. Ainsi par exemple, la majorité des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires continuent de ne pas pouvoir fournir une assistance aux populations qui en ont besoin dans les zones tenues par l'EIIL, parce que tous les projets d'aide à ces zones ont dû être suspendus en raison de l'impossibilité d'y travailler de manière indépendante et de surveiller les activités qui y sont menées. L'ONU et ses partenaires humanitaires ont dû renoncer à couvrir la province de Raqqah et la plus grande partie de la province de Deir el-Zor, ainsi que certaines poches des zones rurales du nord de la province d'Alep, des zones rurales du sud de la province de Hassaké et des zones rurales du nord-ouest de la province de Hama. L'opération humanitaire transfrontière qui emprunte le poste frontière de Ramtha a dû être suspendue pendant la première semaine de mars en raison de la détérioration de la sécurité dans la province de Deraa, avant d'être rétablie le 9 mars. Au cours des dernières semaines, les incidents de sécurité se sont aggravés sur la route de Salamiyé, qui est la principale voie d'accès à la ville d'Alep, et ont entravé l'acheminement de l'aide humanitaire vers cette ville.

31. Les restrictions imposées par les groupes d'opposition armés non étatiques et autres acteurs locaux ont continué. Par exemple, les organisations humanitaires ont signalé qu'elles avaient des difficultés à obtenir les autorisations voulues des autorités locales des zones du nord-est de la Syrie sous contrôle kurde, ce qui a entraîné des retards dans la programmation de leurs activités. Les partenaires humanitaires basés en Turquie ont éprouvé des difficultés croissantes à acheminer à travers la frontière leur aide à destination de la province d'Edleb, parce que des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes désignés comme terroristes par le Conseil de sécurité ont imposé de nouvelles restrictions aux activités des organisations non gouvernementales dans cette province, notamment en multipliant les formalités d'enregistrement et les demandes de renseignements et en voulant intervenir dans leurs effectifs, leur logistique et leurs finances.

Tableau 1
Opérations humanitaires interorganisations des Nations Unies menées à travers les lignes de front (mars 2017)

349 033 personnes ont bénéficié d'une aide humanitaire

Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 241 500	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 107 533	Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones prioritaires situées au-delà des lignes de front 0
7 % Proportion de la population des zones difficiles d'accès ayant bénéficié d'une aide	18,7 % Proportion de la population des zones assiégées ayant bénéficié d'une aide	4 sur 13 Nombre de zones assiégées ayant bénéficié d'une aide
Nombre de convois ayant traversé des lignes de front x	Nombre d'opérations d'aéroportage 52	Nombre d'opérations d'aérolargage 18

32. Les fournitures médicales d'importance vitale qui ont été pris à des convois humanitaires étaient suffisantes pour administrer près de 36 000 traitements. Les fournitures et traitements médicaux pris à ces convois sont indiqués dans le tableau 2.

Des sérums, des articles consomptibles (rasoirs, lames de scalpel, pansements) et du matériel chirurgical (forceps, ciseaux, aiguilles) sont régulièrement retirés par les services de sécurité gouvernementaux des trousses de soins obstétriques, des trousses sanitaires d'urgence interinstitutions, des trousses de soins pédiatriques et des trousses antidiarrhéiques transportées par des convois interorganisations ou individuels, ce qui réduit considérablement l'utilité de ces trousses et cause un grave préjudice aux bénéficiaires à qui elles étaient destinées. Le tableau ne comprend pas les fournitures médicales prévues dans le cadre du plan de convois interorganisations pour le mois de mars lorsque les convois devant les transporter n'ont pas pu se rendre à leur destination. De plus, l'Organisation mondiale de la Santé a soumis à titre individuel au Gouvernement sept demandes d'autorisation d'accès à 14 localités dans cinq provinces. Le Gouvernement a approuvé deux de ces demandes et laissé les cinq autres sans réponse.

Tableau 2
Fournitures médicales prises à des convois humanitaires en mars 2017

Localité	*Nombre de traitements*	*Type de fournitures*
Fouaa et Kefraya	9 709	Des sérums, des articles consomptibles et du matériel chirurgical ont été retirés des trousses de soins obstétriques, des trousses sanitaires d'urgence interinstitutions et des trousses antidiarrhéiques. Des articles médicaux consomptibles ont été partiellement ou entièrement retirés des trousses de soins pour les brûlures et des trousses contre la pneumonie B.
Madaya	16 143	Des sérums, des articles consomptibles et du matériel chirurgical ont été retirés des trousses de soins obstétriques, des trousses sanitaires d'urgence interinstitutions et des trousses antidiarrhéiques. Des articles médicaux consomptibles ont été partiellement ou entièrement retirés des trousses de soins pour les brûlures et des trousses contre la pneumonie B. Des antiseptiques ont été retirés des trousses sanitaires d'urgence interinstitutions.
Zabadani	3 218	Des petits instruments de chirurgie ont été retirés des trousses chirurgicales. Des articles médicaux consomptibles ont été partiellement ou entièrement retirés des trousses de soins pour brûlures et des trousses contre la pneumonie B. Des antiseptiques ont été retirés des trousses sanitaires d'urgence interinstitutions.
Talbissé	2 837	Des trousses sanitaires d'urgence, des trousses antidiarrhéiques, des trousses de réanimation et des trousses de soins obstétriques n'ont pas pu être distribuées faute d'autorisation et des compléments nutritionnels ont subi des réductions de volume.
Rastan	4 178	Des trousses sanitaires d'urgence, des trousses antidiarrhéiques, des trousses de réanimation. des trousses de soins obstétriques et des trousses d'hygiène familiale n'ont pas pu être distribuées.

33. Dans le cadre du plan de convois interorganisations des Nations Unies pour le mois de mars, l'accès à 21 localités, dont l'ensemble des localités assiégées, a été

demandé dans le but d'apporter une aide à 787 500 personnes. La réponse initiale du Gouvernement portait approbation de 44 % de ce plan, soit 348 200 personnes, ce qui était le plus faible taux d'approbation depuis le premier plan de convois mensuel en mars 2016. Cette proportion est cependant passée un peu plus tard à environ 74 %, quand de nouvelles localités ont été approuvées suite à de pressantes démarches de l'équipe de l'ONU sur le terrain. Dans l'ensemble, l'ONU a pu livrer une aide à environ 307 000 personnes dans le cadre de ce plan, soit 39 % des bénéficiaires prévus. Les autres n'ont pas reçu l'aide prévue soit parce que les autorités syriennes avaient refusé dès le début de délivrer les autorisations nécessaires; soit à cause de l'insécurité et des combats; soit encore, dans certains cas, à cause de retards dans la délivrance de lettres de facilitation.

34. Le 17 mars, l'ONU a soumis un plan de convois interorganisations bimestriel couvrant les mois d'avril et mai. Le choix d'une périodicité bimestrielle se justifie par la plus grande souplesse qu'elle permet. Ce plan demandait l'autorisation d'apporter une aide à 1 066 650 personnes qui en avaient besoin dans 28 zones assiégées ou difficiles d'accès. Le 30 mars, le Ministère des affaires étrangères a transmis les approbations décidées par le Haut Comité de secours pour le plan de convois interorganisations de mars. L'aide a été approuvée pour 764 950 bénéficiaires sur les 1 066 650 visés dans la demande, soit une proportion de 71,7 %; l'accès à neuf localités a été accordé sans conditions, et l'accès à 13 localités a été accordé à des conditions portant sur le nombre des bénéficiaires. Six localités regroupant plus de 132 000 personnes ont été rejetées. L'ONU continue de discuter avec les autorités syriennes pour trouver le moyen d'améliorer la formule des convois interorganisations.

35. Pendant la période à l'examen, certains organismes ont continué de soumettre des demandes individuelles d'autorisation de convoi. Le Programme alimentaire mondial (PAM), par exemple, a soumis 1 820 demandes officielles tendant à obtenir des lettres de facilitation lui permettant d'acheminer de l'aide alimentaire jusqu'à des localités déterminées dont la très grande majorité se trouvaient dans des zones normalement accessibles. Sur ce total, 16 demandes n'ont pas été approuvées par les autorités compétentes ou sont restées sans réponse, ce qui a empêché 68 525 habitants des provinces de Homs, Deraa et Rif-Damas de recevoir une aide alimentaire.

36. Le poste frontière de Nousseïbin-Qamichli, dans la province de Hassaké, est temporairement fermé par les autorités turques depuis le 27 décembre 2015 pour des raisons de sécurité. L'accès par la route à cette province depuis le reste du territoire syrien reste largement impossible pour les organismes des Nations Unies à cause de l'insécurité et de la présence de l'EIIL sur les itinéraires empruntés. L'ONU poursuit ses opérations de transport aérien depuis Damas vers l'aéroport de Qamichli pour fournir une aide multisectorielle.

Action humanitaire

37. En mars, les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué d'apporter une assistance à plusieurs millions de personnes qui en avaient besoin, selon toutes les modalités, tant depuis le territoire de la République arabe syrienne qu'à travers les frontières (voir le tableau 3). En plus de l'ONU et de ses partenaires, les organisations non gouvernementales ont elles aussi continué de fournir une aide précieuse aux populations dans le besoin, comme elles l'avaient fait

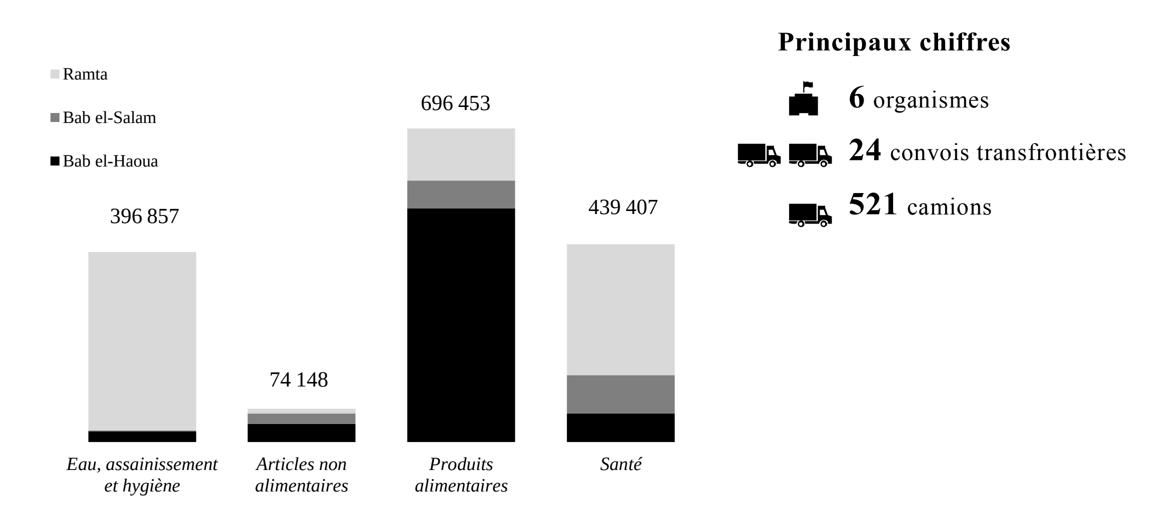
les mois précédents. Le Gouvernement a continué de fournir des services de base dans les zones qu'il contrôle et dans de nombreuses zones qu'il ne contrôle pas..

Tableau 3
Nombre de personnes ayant reçu une aide des organismes des Nations Unies en mars 2017

Organisme	*Nombre de personnes ayant reçu une aide*
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	31 000
Organisation internationale pour les migrations	Non disponible
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	264 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	2 600 000
Programme des Nations Unies pour le développement	2 773 000
Fonds des Nations Unies pour la population	172 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	430 000
Programme alimentaire mondial	4 100 000
Organisation mondiale de la Santé	456 000

38. Les livraisons transfrontières en République arabe syrienne effectuées à partir de la Turquie et de la Jordanie se sont poursuivies en application des résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (voir la figure III). Conformément à ces résolutions, l'ONU a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, y compris son contenu, sa destination et le nombre de ses bénéficiaires. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi son activité en contrôlant 521 camions utilisés en mars dans 24 convois organisés par six organismes des Nations Unies, en confirmant le caractère humanitaire de chacun et en notifiant les autorités syriennes après chaque expédition. Il a continué à jouir d'une excellente coopération de la part des Gouvernements jordanien et turc.

Figure III
Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide humanitaire de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide, en mars 2017



39. Le tableau 4 donne la liste des convois interorganisations arrivés à destination en mars. Au total, l'ONU a déployé huit convois interorganisations qui faisaient tous partie du plan de convois interorganisations pour le mois de mars, sauf celui de Bloudan. En mars, le Groupe de la logistique a effectué pour le compte des organismes des Nations Unies 18 rotations aériennes vers la ville assiégée de Deïr el-Zor pour y larguer l'équivalent de rations alimentaires complètes pour environ 42 000 personnes. Le même mois, 52 rotations aériennes ont été effectuées à destination de Qamichli et ont permis de transporter un volume total de 1 975 tonnes de vivres et autres fournitures du PAM pour le compte d'autres acteurs humanitaires. Cela a permis au PAM de fournir une aide à 188 550 personnes dans la province de Hassaké. Cette aide comprenait 4 210 rations alimentaires destinées à 21 050 réfugiés iraquiens de Mossoul hébergés dans le camp de réfugiés d'Hol. En puisant dans les stocks transportés par avion à Qamishli, le PAM a pu livrer 7 300 rations prêtes à consommer à Tell Abiad, Soulouk et Ein Essa dans le nord de la province de Raqqa (sous contrôle kurde), fournissant ainsi une aide à 36 500 habitants de cette région pour la première fois depuis juillet 2015, ainsi que des rations prêtes à consommer destinées aux 35 000 nouveaux déplacés de la zone difficile d'accès de Manbej.

Tableau 4
Convois humanitaires interorganisations à travers les lignes de front : mars 2017

Date	*Localité*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de personnes ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
14 mars	Fouaa et Kefraya	20 000	20 000	Multisectorielle
14 mars	Madaya	40 000	39 600	Multisectorielle
14 mars	Zabadani		400	Multisectorielle

Date	*Localité*	*Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)*	*Nombre de personnes ayant effectivement reçu une aide*	*Type d'assistance*
24 mars	Ouadi Barada	30 000	24 500	Multisectorielle
27 mars	Bloudan	Inconnu	25 000	Multisectorielle
27 mars	Talbissé	101 500	84 500	Multisectorielle
30 mars	Khan el-Chih	6 000	6 000	Multisectorielle
30 mars	Rastan	107 500	107 500	Multisectorielle

40. Une campagne de vaccination contre la poliomyélite a été menée du 12 au 16 mars. Les résultats préliminaires indiquent que sur une population de 2,7 millions d'enfants de moins de 5 ans, 2,1 millions (soit un taux de couverture de 76,68 %) ont été vaccinés contre la poliomyélite à partir du territoire de la République arabe syrienne dans toutes les provinces de la République, à l'exception de la province d'Edleb, de la ville de Raqqa et d'une partie des faubourgs d'Alep. Soixante mille enfants supplémentaires ont pu être vaccinés à Edleb et Alep par des partenaires transfrontières. Les résultats définitifs de la campagne seront connus dès la deuxième semaine d'avril. Par ailleurs, environ 9 000 enfants de moins de cinq ans ont bénéficié d'une campagne de vaccination de routine, notamment contre la rougeole, menée du 18 au 25 mars dans la Ghouta orientale par l'intermédiaire du Croissant-Rouge arabe syrien.

41. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a facilité l'achèvement des travaux de réparation des aqueducs transportant l'eau de Ouadi Barada et d'Aïn el-Fijé jusqu'à Damas pour rétablir une production d'eau suffisante pour le printemps. L'appui fourni à la remise en état de la station de pompage permettra d'assurer un approvisionnement suffisant en eau à Damas pendant la saison sèche. À Alep, l'UNICEF a appuyé les efforts visant à remettre en état dès la mi-mars la station de pompage des eaux de l'Euphrate de Khafsé. Cela a permis à de nombreux quartiers de la ville de recevoir de l'eau distribuée par le réseau municipal.

42. Par le truchement du Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, la Fédération de Russie a communiqué à l'ONU des bulletins d'information qui contenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale russe. D'autres États Membres ont également continué à fournir à la République arabe syrienne une aide bilatérale et d'autres types d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

43. Quarante nouvelles demandes de visa ont été présentées. Onze de ces demandes ont été approuvées, aucune n'a été rejetée et 29 sont pendantes. Dix nouvelles demandes de visa présentées au cours des derniers mois ont été approuvées, et 13 demeurent pendantes. Soixante-quinze demandes de renouvellement de visa ont été présentées en février, dont 49 ont été approuvées et 26 sont pendantes. Onze autres demandes de renouvellement de visa, qui avaient été présentées au cours des derniers mois, ont été approuvées.

44. Dix-sept organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès du Gouvernement de la République arabe syrienne pour exercer leur activité dans ce pays. Quatre autres organisations non gouvernementales internationales

s’emploient à obtenir le même statut. Toutes ces organisations ont continué de se heurter à des obstacles et restrictions d’ordre administratif qui ont gêné leur action, et elles ont éprouvé notamment des difficultés à obtenir les autorisations voulues pour procéder à des évaluations indépendantes des besoins. Quelque 216 organisations non gouvernementales nationales sont autorisées à mener des activités en République arabe syrienne. En mars, une organisation non gouvernementale nationale de Damas a reçu l’autorisation d’exercer son activité et une organisation non gouvernementale nationale d’Alep a été radiée de la liste. L’organisation non gouvernementale nationale d’Alep qui a été radiée de la liste était une partenaire majeure de nombreux organismes des Nations Unies dans cette ville.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

45. Le 5 mars, deux obus de mortier ont atterri à 150 mètres à l’est de l’hôtel Four Seasons de Damas où réside le personnel des Nations Unies, causant des dégâts mineurs à une salle utilisée par le PAM.

46. Le 10 mars, les locaux d’une organisation non gouvernementale nationale opérant au sud-est de la ville d’Edleb ont été visés par un raid d’un groupe d’opposition armé non étatique. Aucun des membres de son personnel ne se trouvait dans ces locaux à ce moment, mais certains équipements ont été confisqués. Ce raid aurait été mené en réaction au fait que l’organisation non gouvernementale visée avait célébré la Journée internationale de la femme le 8 mars.

47. Le 13 mars 2017, un obus de mortier est tombé sur l’abri collectif Chaafa Amr de l’UNRWA dans le quartier de Qaboun à Damas, causant des dommages mineurs au bâtiment, et trois autres ont atterri à proximité.

48. Des informations ont fait état de la mort, survenue le 27 mars, d’un bénévole du Croissant-Rouge arabe syrien, d’un ingénieur et de plusieurs techniciens tués par une frappe aérienne alors qu’ils se trouvaient au barrage de Tabqa près de Raqqa pour y évaluer les travaux à effectuer pour réparer et stabiliser cet ouvrage.

49. Depuis le début du conflit, plusieurs dizaines de travailleurs humanitaires ont été tués, parmi lesquels 21 fonctionnaires de l’ONU (dont 17 membres du personnel de l’UNRWA), 64 membres du personnel et bénévoles du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel et bénévoles de la Société du Croissant-Rouge palestinien. De nombreux employés d’organisations non gouvernementales internationales et nationales ont également été tués. Vingt-sept membres du personnel de l’ONU, soit un fonctionnaire du Programme des Nations Unies pour le développement et 26 agents de l’UNRWA recrutés sur le plan régional, sont actuellement détenus ou portés disparus.

III. Observations

50. Je reste profondément préoccupé par la situation des civils de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Les engins explosifs qui continuent d’être largués sur des zones habitées non seulement tuent ou blessent sans discrimination les populations, mais encore détruisent et endommagent les habitations et l’infrastructure vitale. Les éléments essentiels à la vie de la population syrienne

continuent d'être endommagés, détruits ou mis hors d'usage, notamment des boulangeries, des postes d'eau, des hôpitaux, des écoles et des lieux de culte. Ainsi, jour après jour, les civils sont encore les premières victimes de cette crise.

51. L'aide humanitaire ne peut toujours pas être acheminée vers les nombreuses populations qui en ont désespérément besoin. Je suis préoccupé par les nouvelles restrictions administratives et bureaucratiques imposées sur le terrain par toutes les parties, notamment les autorités syriennes et les groupes armés non étatiques et autres à Edleb, ainsi que les autorités locales dans le nord-est de la Syrie. Je salue l'énergie que dépensent sans compter les organismes humanitaires des Nations Unies, le Croissant-Rouge arabe syrien, le Comité international de la Croix-Rouge et les organisations non gouvernementales internationales et nationales. Ils continuent de permettre que des millions de personnes reçoivent de l'aide, chaque mois, malgré des conditions difficiles et très dangereuses. Les humanitaires ne demandent qu'à faire leur possible, mais ont besoin pour cela que toutes les parties facilitent véritablement leur tâche.

52. Je prends note des évacuations réalisées récemment dans le quartier assiégé de Waar de la localité de Homs dans le cadre d'un accord local entre le Gouvernement et des représentants locaux à Waar. L'Organisation des Nations Unies n'a participé ni aux négociations ni aux évacuations liées à ce type d'accord, qui ne semble pas satisfaire aux normes juridiques internationales ni être conforme aux principes humanitaires. Elle s'est dite à plusieurs reprises préoccupée par tout accord local qui, précédé par la décimation d'une zone, débouche sur le déplacement forcé de certaines parties de la population civile. Je tiens à rappeler aux parties à des accords de ce type qu'en vertu du droit international humanitaire, le déplacement forcé de civils pour des motifs liés au conflit ne sont autorisés que pour garantir la sécurité des civils ou en cas de nécessité militaire impérieuse. Tout déplacement forcé pour quelque autre motif lié au conflit est prohibé et peut constituer un crime de guerre. Les civils doivent être évacués en toute sécurité, volontairement et vers un lieu qu'ils ont choisi. Les parties doivent traiter ceux qui partent avec dignité et sans recourir à la menace. Les déplacés doivent pouvoir retourner volontairement chez eux dès que la situation le permet.

53. Le cinquième cycle des négociations politiques tenues à Genève a permis aux invités d'avancer, sur le fondement des débats relatifs à l'ordre du jour convenu, sur la voie de points de convergence clairs, notamment l'affirmation unanime qu'il ne devrait pas y avoir de vide en matière constitutionnelle ou de sécurité au moment de la mise en œuvre d'une transition politique négociée. Il s'est agi là d'une avancée importante, qui représente un approfondissement du processus visant à enregistrer de nouveaux points de convergence et donne une meilleure idée de ce qui serait requis si la transition politique devait être négociée avec succès parmi les Syriens conformément à la résolution 2254 (2015) et au communiqué de Genève.

54. Le travail auquel se sont attelés sans relâche les invités ne devrait être ni sous-estimé ni mis de côté. Les invités ont précisément besoin de ce travail pour avancer sur la voie d'une solution politique dans le cadre de pourparlers de paix. Il est d'ailleurs remarquable qu'à l'issue des négociations ils se soient dits déterminés à intensifier les consultations avec l'Organisation entre les cycles de négociations pour que de nouvelles avancées puissent être enregistrées aussi rapidement de possible au cycle suivant aux fins du règlement du conflit qui touche le pays. En conséquence, en dépit de la situation inquiétante et de la poursuite probable des

hostilités sur le terrain, les invités ont montré une nouvelle maturité et leur volonté de poursuivre le processus malgré toutes les difficultés politiques et militaires.

55. L'Organisation des Nations Unies continue d'appeler de ses vœux l'acceptation et le renforcement du cessez-le-feu, ainsi que la poursuite des initiatives devant permettre que l'aide humanitaire soit reçue par ceux qui en ont le plus besoin. Les liens entre le cessez-le-feu, l'accès humanitaire et les avancées politiques restent une réalité. Je ne doute pas que des progrès puissent être accomplis à Genève, mais demeure inquiet que les chances de succès du processus politique puissent être affaiblies par la détérioration de la situation sur le terrain, qui touche les civils plus que tout acteur. Je continue de prier les parties de s'engager sur le terrain à protéger les civils et de continuer à avancer sur les voies politique, militaire et humanitaire menant à la fin du conflit.

Annexe

Attaques contre des civils enregistrées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en mars 2017[a]

Provinces de Rif-Damas et de Damas

- Le 2 mars, un civil aurait été tué lors d'une frappe terrestre sur Madaya, tenu par l'opposition.
- Le 2 mars, un civil aurait été tué et plusieurs civils blessés lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle d'une partie de Harasta contrôlée par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 3 mars, un civil aurait été tué lors de frappes aériennes sur une zone résidentielle d'Irbin, contrôlé par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 5 mars, un civil aurait été tué lors de frappes terrestres sur Douma, tenu par l'opposition armée non étatique.
- Le 7 mars, deux civils, dont un enfant, auraient été tués lors de frappes aériennes sur la partie de Harasta tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 9 mars, une série de frappes terrestres sur une zone résidentielle de Hammoura, tenu par des groupes d'opposition armés non étatiques, aurait fait cinq morts, dont deux femmes et un enfant, et un nombre indéterminé de blessés.
- Le 11 mars, deux explosions se seraient produites consécutivement dans la zone de Bab el-Saghir, dans le district de Chaghour du centre de Damas, et auraient fait 40 morts au moins et plus de 120 blessés, dont des citoyens irakiens, selon des sources pro-gouvernementales. Le HCDH a reçu une liste de 16 noms de membres des forces de sécurité syriennes qui auraient été tués lors de l'attaque mais n'a pas été en mesure de confirmer de façon indépendante le nombre de morts parmi les civils.
- Le 12 mars une civile aurait été tuée et une civile et ses deux enfants blessés lors de frappes terrestres sur Bqin, tenu par l'opposition.
- Le 15 mars, un civil aurait été blessé par un tireur embusqué à Bqin. Il comptait parmi les quatre civils évacués à Damas. Toutefois, il est mort de ses blessures le 17 mars.
- Le 15 mars, deux explosions successives se sont produites à Damas, tenu par le Gouvernement : l'une dans le palais de justice, dans la zone centrale de

[a] Conformément à la résolution 2258 (2015), la présente description des faits nouveaux survenus sur le terrain concerne l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014) et 2191 (2014) par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport.

Hamidiya, et l'autre dans un restaurant du quartier de Raouda. Le HCDH a reçu une liste de 13 avocats qui auraient été tués lors de la première explosion, mais n'a pas été en mesure de confirmer le nombre total de victimes civiles. L'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a revendiqué la responsabilité des deux attentas par un organe de presse en ligne qui lui est notoirement affilié. On ignore le nombre de victimes civiles qu'a faites la deuxième explosion.

- Le 16 mars, un garçon de 15 ans aurait été touché à la tête et sévèrement blessé par un tireur embusqué. Il a survécu mais aurait dû être opéré d'urgence.
- Le 16 mars, un enfant aurait été touché à la tête par des tirs isolés à proximité du point de contrôle de Shabak, tenu par le Hezbollah, à Madaya.
- Le 18 mars, un homme atteint d'incapacité mentale aurait été tué par un tireur embusqué près du point de contrôle de Bena Cheïkhou, tenu par le Hezbollah. Un proche qui tentait de lui porter secours a également été touché par des tirs isolés et serait mort le 20 mars.
- Le 19 mars, un marché d'Irbin a été touché lors de frappes terrestres, qui auraient fait cinq morts parmi les civils, dont un enfant.
- Le 19 mars, quatre membres d'un groupe humanitaire local auraient été tués lors de frappes aériennes tandis qu'ils portaient secours à des civils à la suite d'une frappe aérienne antérieure à Jobar, tenu pour des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 19 mars, un enfant aurait été tué par des tirs isolés à proximité du point de contrôle d'Abdel Majid, tenu par le Hezbollah. Un civil qui tentait de lui porter secours aurait également été touché et serait mort deux jours plus tard.
- Le 19 mars, un civil serait mort après avoir été touché à la tête par un tireur embusqué près du point de contrôle de Bena Cheïkhou.
- Le 20 mars, des frappes aériennes auraient tué deux civils, dont un enfant, et en auraient blessé 15 à Hammoura, tenu pour des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 22 mars, deux civils auraient été blessés lors de frappes terrestres sur la zone résidentielle de Chaalan, au centre de Damas.
- Le 25 mars, une frappe aérienne sur les rues de Raouda et Baladia, à Hammoura, dans l'est de Ghouta, aurait tué 18 civils, dont 7 femmes et 3 enfants, et en aurait blessé 70, dont 25 enfants et 20 femmes. Elle aurait endommagé ou détruit quelque 90 maisons, 35 commerces et une mosquée.

Province de Deraa

- Le 1er mars, dans la localité de Qousseïr, l'Armée Khaled ibn el-Walid, affiliée à l'EIIL, aurait exécuté une femme de 40 ans, accusée de « blasphème », après l'avoir privée de liberté pendant 16 jours.
- Le 7 mars, un enfant aurait été tué lors d'une frappe aérienne sur la localité de Sahoua, dans les faubourgs est de Deraa, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.

- Le 10 mars, trois civils, dont deux femmes, auraient été tués lors de frappes terrestres lancées contre la zone de Sahari, tenue par le Gouvernement, et à proximité de l'aéroport.
- Le 11 mars, un civil aurait été tué lors d'une frappe terrestre sur la localité de Ghariyé est, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 12 mars, un civil aurait été tué et six civils auraient été blessés lors d'une attaque terrestre sur la partie de la localité de Deraa contrôlée par le Gouvernement.
- Le 12 mars, un médecin soignant des blessés près de la ligne de front aurait été tué lors d'une attaque aérienne sur la zone de Deraa el-Balad de localité de Deraa, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 13 mars, un agent médical et son épouse auraient été tués lors d'une frappe aérienne sur la zone de Tariq el-Sadd, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 14 mars, une civile aurait été tuée lors d'une frappe aérienne sur la localité de Saida, dans les faubourgs est de Deraa, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 14 mars, un enfant aurait été tué lors de frappes terrestres sur le quartier de Sahari de Deraa, contrôlé par le Gouvernement. Un enfant aurait également été tué le même jour lors de frappes terrestres sur la partie est de la zone de Deraa el-Balad, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 17 mars, un civil accusé de « blasphème » aurait été exécuté publiquement à Tassil par l'Armée Khaled ibn el-Walid.
- Le 18 mars, un civil vivant à Tassil aurait été tué lors de frappes terrestres.
- Le 20 mars, un civil aurait été tué lors de la déflagration d'un engin explosif improvisé près de la localité de Khabab, dans le nord de Deraa.
- Le 20 mars, deux membres de la défense civile auraient été tués lorsque leur véhicule a heurté un engin explosif dans la zone de Moukhayam, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques.
- Le 21 mars, deux combattants mis hors de combat de la localité de Nawa auraient été exécutés par l'Armée Khaled ibn el-Walid dans la zone de Tell el-Chatara. Il semblerait qu'ils aient été enlevés plusieurs mois auparavant.

Province d'Alep

- Le 4 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du district de Khafsé, près de Manbej, auraient tué quatre civils d'une même famille et en auraient blessé trois.
- Le 6 mars, quatre civils, dont une femme et un enfant, auraient été tués lors de la déflagration d'un engin explosif dans la périphérie de la localité de Khafsé, dans les faubourgs est d'Alep.
- Le 11 mars, trois civils auraient été tués lors de la déflagration d'un engin explosif dans la localité d'El-Bab.

- Le 14 mars, quatre civils auraient été tués lors de la déflagration d'un engin explosif alors qu'ils marchaient dans la localité d'El-Bab, dans les faubourgs est d'Alep. Le HCDH n'est pas en mesure d'établir qui a posé l'engin, mais l'EIIL est connu pour poser ce type d'explosif dans les zones qu'il contrôle, en particulier avant de s'en retirer.
- Le 20 mars, une femme a été tuée et ses trois enfants ont été blessés lors de frappes aériennes sur des zones résidentielles de Maarret el-Atareb dans les faubourgs ouest d'Alep.
- Le 22 mars, dans le quartier de Seïf el-Daoula de la localité Alep, des milices alliées du Gouvernement sont entrées par effraction dans des maisons vides appartenant à des civils et s'en sont emparées. Selon certaines informations, les auteurs ont fait valoir que les propriétaires des maisons étaient absents et pouvaient avoir fui le pays.
- Le 23 mars, des frappes terrestres ont touché l'ensemble d'habitation 3000 contrôlé par le Gouvernement dans la zone d'Hamdaniyé de la localité d'Alep. L'ensemble aurait abrité de nombreux déplacés d'autres zones d'Alep. Cinq enfants auraient été tués lors des frappes (quatre filles âgées de 8 à 13 ans et un garçon), et trois au moins auraient été blessés. Ils jouaient dans la rue lorsque plus de sept coups de mortier ont été tirés sur la zone.

Province d'Edleb

- Le 5 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Kfar Noubl, au sud d'Edleb, auraient fait 6 morts parmi les civils, dont 1 enfant, et 17 blessés, dont 2 reporteurs et 1 rédacteur de l'information à la station locale Radio Fresh. Un volontaire en service de la défense civile a également été blessé pendant les frappes.
- Le 9 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Kfar Noubl auraient fait cinq morts parmi les civils, dont trois enfants et une femme. L'école de Fadl el-Khatib, considérée comme la plus importante de la zone, a été touchée et endommagée.
- Le 9 mars, deux enfants auraient été tués à Jisr el-Choughour par la déflagration à retardement d'un missile qui n'avait pas explosé en tombant.
- Le 15 mars, plusieurs frappes aériennes sur une zone résidentielle de la localité d'Edleb auraient fait 25 morts parmi les civils, dont 14 enfants et 6 femmes. La plupart des victimes auraient été des déplacés d'El-Bab.
- Le 16 mars, un civil aurait été tué et un blessé lors de la déflagration d'un engin explosif improvisé sur la route reliant Tell Méniss et Jarjanaz, à Maarret el-Naaman.
- Le 18 mars, des frappes terrestres sur la localité assiégée de Fouaa auraient fait trois blessés parmi les civils, dont une femme.
- Le 19 mars, plusieurs frappes aériennes sur des zones résidentielles de la localité d'Edleb auraient fait cinq morts parmi les civils, dont deux enfants et deux femmes, et un nombre indéterminé de blessés. Les victimes auraient été des déplacés des faubourgs nord de Homs.

- Le 19 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du quartier est de la localité de Khan Cheïkhoun auraient fait huit morts parmi les civils, dont trois enfants et leur mère. L'une des victimes était une personne déplacée du nord de Hama.
- Le 19 mars, des frappes aériennes sur la rue d'Arbain, dans la localité d'Edleb, auraient fait cinq morts au moins parmi les civils, dont trois enfants et une femme.
- Le 22 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles du quartier ouest de Jisr el-Choughour auraient tué quatre civils et en auraient blessé cinq, ainsi qu'un volontaire en service de la défense civile. Le même jour, d'autres frappes aériennes sur des zones résidentielles de Jisr el-Choughour ont blessé trois enfants.
- Le 24 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles d'Ourum el-Jaouz à Ariha auraient tué une femme et son enfant.
- Le 24 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Khan Cheïkhoun auraient tué deux civils.
- Le 24 mars, des frappes aériennes sur un complexe judiciaire et carcéral tenu par Jeïch el-Fatah dans la localité d'Edleb auraient tué 15 détenus au moins, dont 7 femmes de Fouaa.
- Le 24 mars, plusieurs frappes aériennes sur des zones résidentielles de la localité d'Edleb auraient tué deux civils.
- Le 25 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Khan Cheïkhoun auraient fait huit morts, dont deux femmes et deux enfants. Certaines des victimes auraient été des déplacés de Hama.
- Le 25 mars, des frappes aériennes auraient touché et mis hors service l'hôpital chirurgical de Kfar Noubl.
- Le 25 mars, des frappes aériennes sur la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université d'Edleb auraient blessé une étudiante.
- Le 28 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Jisr el-Choughour auraient fait cinq morts parmi les civils, dont deux femmes. Quatre des victimes étaient de la même famille.
- Le 29 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Maarret el-Naaman ont touché le monument dédié au calife Omar ben Abdel-Aziz et une boulangerie. Elles auraient fait 8 morts, dont 6 enfants, et 20 blessés au moins parmi les civils, et causé des dommages matériels au monument.

Province de Hama

- Le 25 mars, des frappes aériennes sur un hôpital chirurgical souterrain de la localité de Latamné, tenue par des groupes d'opposition armés non étatiques, auraient fait deux morts parmi les civils, dont un médecin qui pratiquait une intervention chirurgicale, et 32 blessés, dont 16 agents médicaux. Le HCDH a reçu des informations selon lesquelles des agents toxiques auraient pu être utilisés pendant les frappes. Bien que ces dernières n'aient pas causé de dommage majeur, l'hôpital a été fermé quelques jours, du matériel ayant été endommagé. Deux ambulances auraient été détruites.

- Le 25 mars, plusieurs frappes aériennes sur des zones résidentielles de Latamné et ses environs auraient fait trois morts (deux femmes et un enfant) et un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 25 mars, un enfant a été tué et deux gravement blessés alors qu'ils faisaient paître des moutons à Azouar, au sud de Latamné.
- Le 28 mars, des frappes aériennes sur un centre médical de Kfar Nboudé, tenu par des groupes d'opposition armés non étatiques, au nord de Hama, auraient blessé un agent médical et causé d'importants dommages matériels.
- Le 30 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Latamné, tenu par des groupes d'opposition armés non étatiques, auraient fait plusieurs blessés parmi les civils. Un médecin de l'hôpital où les victimes étaient soignées a dit au HCDH que les symptômes montraient qu'un agent chimique aurait pu être utilisé.

Province de Homs

- Le 1er mars, des frappes terrestres sur Talbissé, tenu par des groupes d'opposition armés non étatiques, au nord de Homs, auraient fait une morte.
- Le 1er mars, des frappes terrestres sur Waar, contrôlé par des groupes d'opposition armés non étatiques, auraient fait un mort et un nombre indéterminé de blessés parmi les civils.
- Le 2 mars, des frappes sur Waar auraient fait 2 morts et 30 blessés parmi les civils.
- Le 3 mars, des frappes terrestres sur des zones résidentielles de Waar auraient fait deux morts et des blessés parmi les civils.
- Le 4 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Waar auraient fait 5 morts et 20 blessés au moins parmi les civils.
- Le 6 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de Waar auraient fait 2 morts et 17 blessés parmi les civils. Le même jour, des frappes terrestres sur des zones résidentielles du quartier de Ghouta de Homs, contrôlé par le Gouvernement, auraient fait plusieurs morts parmi les civils.
- Le 14 mars, un engin explosive improvisé placé sous un bus a explosé dans le quartier de Wadi el-Dhahab, contrôlé par le Gouvernement, au sud-est de la localité de Homs, et aurait fait sept blessés parmi les civils.

Province d'Hassaké

- Le 2 mars, un jeune civil aurait été touché et tué par des garde-frontières turcs pendant qu'il gardait des moutons qui pâturaient dans la localité rurale de Malkiyé. Il était originaire de la localité de Qasr el-Dib, dans les faubourgs d'Hassaké.

Province de Deïr el-Zor

- Le 8 mars, vers 13 h 30, des frappes aériennes sur la localité de Mayadin, contrôlée par l'EIIL, dans les faubourgs est de Deïr el-Zor, auraient touché plusieurs résidences de la rue Jaish, près de la boulangerie de Baladiya, deux maisons et l'école Abdel Jabbar el-Obeïd, qui abritait des déplacés. Elles

auraient fait 23 morts au moins et plusieurs blessés parmi les civils. Trois des personnes qui auraient été tuées étaient originaires de Mayadin, les autres étant des réfugiés iraquiens.

- Le 15 mars, des frappes terrestres sur des zones résidentielles du quartier de Hamidiyé, contrôlé par l'EIIL, de la localité de Deïr el-Zor, auraient tués au moins huit membres d'une même famille, dont deux femmes et une nouveau-née de trois jours.
- Le 15 mars, une femme aurait été tuée lors d'une frappe terrestre sur une zone résidentielle du quartier de Joura, tenu par le Gouvernement, de la localité de Deïr el-Zor.
- Le 17 mars, dans la localité de Karama, l'EIIL aurait fait exécuter publiquement par des pelotons d'exécution six combattants des Forces démocratiques syriennes faits prisonniers.
- Le 18 mars, des frappes terrestres sur des zones résidentielles des quartiers de Joura et Qoussour de la localité de Deïr el-Zor auraient fait quatre blessés parmi les civils.

Province de Raqqa

- Le 8 mars, 14 civils au moins auraient été tués, dont 4 femmes et 6 enfants, lors de frappes aériennes sur des zones résidentielles de la localité de Matabb Albourached, dans les faubourgs est de Raqqa.
- Le 16 mars, des combattants de l'EIIL ont fait prisonniers six hommes au motif que ceux-ci avaient fait passer clandestinement des civils dans des zones échappant au contrôle de l'EIIL. Les hommes auraient été enlevés alors qu'ils étaient chez eux, dans divers quartiers de Raqqa. Au moment de l'établissement du présent rapport, on ne sait pas ce qu'il est advenu d'eux.
- Le 17 mars, trois hommes auraient été enlevés par des combattants de l'EIIL pour les mêmes raisons à Tabaqa, dans les faubourgs ouest de Raqqa.
- Le 17 mars, une femme aurait été tuée et sept civils blessés, dont une femme, quand des combattants des Forces démocratiques syriennes ont ouvert le feu sur leur minibus près des localités de Khass Hibal et Khass Oujeïl, dans les faubourgs de Raqqa. Originaires de ces localités, les blessés ont été déplacés et auraient tenté de retourner chez eux.
- Le 19 mars, des frappes aériennes sur des zones résidentielles de la localité de Mazraat el-Andalos, dans les faubourgs ouest de Raqqa, auraient fait 14 morts, dont deux femmes et 5 enfants, 23 blessés au moins parmi les civils.
- Le 19 mars, cinq enfants auraient été tués par la déflagration d'un engin explosif alors qu'ils jouaient à proximité de l'école Gharbiyé de Hazimé, dans les faubourgs nord de Raqqa.
- Le 20 mars, des frappes aériennes sur diverses zones résidentielles de la localité de Tabaqa, notamment la rue Arid, le four Ali et des maisons à proximité du rond-point de Kanisa, auraient fait 16 morts, dont 6 femmes et 3 enfants, et 52 blessés parmi les civils.
- Le 21 mars, près de Mansoura, dans les faubourgs ouest de Raqqa, des frappes aériennes ont touché l'école de Badiya, qui abritait des déplacés de Tadmor

(Palmyre) et Homs ces trois dernières années. Des informations indiquent que 25 à 30 familles de déplacés se trouvaient dans l'école au moment des faits. Selon les premières informations, ces frappes ont fait 46 morts au moins, dont des femmes et des enfants, et de nombreux blessés parmi les civils.

- Le 22 mars, des frappes aériennes ont touché une boulangerie et un marché local voisin à Hay el-Thani, le deuxième quartier de Tabaqa. Selon les premières informations, 37 civils au moins ont été tués, dont 5 femmes et 2 enfants, et 52 blessés. Des sources présentes sur les lieux ont dit qu'aucune installation ni aucun membre de l'EIIL n'étaient sur les lieux au moment des frappes.
- Le 27 mars, selon les premières informations, le responsable de l'équipe chargée de l'ingénierie du barrage de Tabaqa et son assistant technique auraient été tués et trois employés au moins blessés lors de frappes aériennes survenues à proximité du barrage.
- Le 30 mars, à l'aube, des frappes aériennes sur la localité de Mansoura, contrôlée par l'EIIL, dans les faubourgs ouest de Raqqa, ont touché une maison. Une mère et ses quatre enfants, âgés de trois mois à sept ans, auraient été tués et le père aurait été blessé.